

# P.L.U.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

Vu pour être annexé à la délibération du 17/04/2013 approuvant  
la 4<sup>ème</sup> modification du P.L.U.

## Le Plan Local d'Urbanisme



**DOSSIER APPROBATION**

### 8.2 – *Prise en compte des observations*

P.L.U.	Approuvé par D.C.M. le	18 décembre 2007
1 <sup>ère</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	21 janvier 2009
2 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2010
3 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2011
4 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	17 avril 2013



## Prise en compte des observations du commissaire enquêteur et des services associés

Le projet de 4<sup>ème</sup> modification du PLU soumis à enquête publique par arrêté du maire daté du 19 novembre 2012.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 17 décembre au vendredi 25 janvier 2013 inclus:

Durant l'enquête publique, toute personne ou association a pu consigner ses observations sur un registre mis à sa disposition et rencontrer le commissaire enquêteur durant ses permanences en mairie. Un dossier complet a également été notifié à l'ensemble des personnes publiques associées qui ont pu donner un avis pendant l'enquête publique (0- Pièces administratives).

Après analyse de chaque observation formulée par écrit ou oralement, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la quatrième modification du PLU telle qu'elle est présentée dans le dossier soumis à enquête publique. L'ensemble des observations du commissaire enquêteur et des services associés est pris en compte dans le tableau ci-dessous :

**Tableau des modifications :**

Avis favorable du commissaire enquêteur		réponse de la commune	Pièces du dossier à modifier
1	Certaines abréviations devront être explicitées au moins une fois dans le document.	OUI	1- notice explicative, chap. I + sommaire (pagination modifiée)
2	Expliciter la taille des pixels du SCOT, rendre le plan plus lisible avec une légende concernant les couleurs des pixels	OUI	
<b>Avis des services associés</b>			
CCI Toulouse	Avis favorable	Vu	Néant
Chambre agriculture	Avis favorable	Vu	Néant
DDT 31	Art UC2 : bien faire référence à un « changement de destination » et non un « changement d'affectation »	OUI	4.1. Règlement écrit : art UC2, alinéa 4
	La superposition de la zone de bruit et de la carte des aléas rend la lecture peu aisée. Demande de supprimer la zone de bruit qui doit se trouver en annexe du PLU	Différé	Ces remarques seront prises en compte dans une prochaine évolution du document d'urbanisme
	Il aurait été utile de classer en zone urbaine, les zones AU réalisées	Différé	
TISSEO	Avis favorable	Vu	Néant
Chambre des métiers	Pas de remarque	Vu	Néant
SMEAT	Avis favorable	Vu	
ABF	Avis sur un projet immobilier d'extension urbaine	Vu	Cet avis concerne un secteur qui n'est pas l'objet de la modification